

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 26/04/12	<b>Séance du jeudi 19 avril 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101</b>	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES****Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 19/04/2012 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon****↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 08/03/12**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 8 mars 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 21              Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### **Finances**

#### **↳ R 1.1.1 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 24 novembre 2011 (Néolia)**

A l'unanimité, le Bureau adopte cette délibération modificative remplaçant « Grand Besançon Habitat » par « Néolia » dans l'article 3 de l'annexe 2 de la délibération du 24 novembre 2011, étant rappelé que cette modification est sans incidence sur les ratios prudentiels de la CAGB en matière de garanties d'emprunts.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 21        Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 1.1.2 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 8 mars 2012 (SAIEMB- IE)**

*MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote*

A l'unanimité le Bureau adopte cette délibération modificative remplaçant « Taux annuel de progressivité : 0,5 % » par « Taux annuel de progressivité : 0,00 % » dans l'article 2 de l'annexe 2 de la délibération du 8 mars 2012, étant rappelé que cette modification est sans incidence sur les ratios prudentiels de la CAGB en matière de garanties d'emprunts.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 18        Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

#### **↳ R 5.1 - CRR - Convention de partenariat avec l'association « DEV'ART »**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce sur la convention de partenariat entre le Grand Besançon et l'association « DEV'ART » pour l'organisation de concerts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 23        Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

#### **↳ R 2.1 - Tramway - Contrat de prestations de service et d'assistance sur le projet avec la SPL TERRITOIRE 25**

*MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par la SPL TERRITOIRE 25 dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant avec TERRITOIRE 25,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 21        Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 2.2 - Conventions de transaction relatives à l'acquisition d'autobus urbains neufs

A l'unanimité, le Bureau :

- valide les 2 projets de transaction relatifs aux lots n°2 et n°4 du marché n°09/02 « fourniture d'autobus urbains neufs » notifiés respectivement à la société Heuliez bus et à la société Evobus le 5 août 2009,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de transaction pour les lots n°2 et n°4 du marché n°09/02 « fourniture d'autobus urbains neufs ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

## Bureau

### Séance du jeudi 19 avril 2012

#### Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 5.1, 2.1, 2.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 5.1), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 5.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ (jusqu'au rapport 5.1), M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

**Etaient absents** : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Alain BLESSEMAILLE

#### **Procurations de vote** :

Mandants : JP. GOVIGNAUX, E. DUMONT, F. LOPEZ (à partir du rapport 2.1)

Mandataires : P. CONTOZ, F. MONNEUR, D. HUOT (à partir du rapport 2.1)

# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Bureau**

**Séance du 19 Avril 2012**

*Au Grand Besançon*



## SOMMAIRE

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>9</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 08/03/12	9
<b>Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC</b>	<b>9</b>
<b>Finances</b>	<b>9</b>
Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 24 novembre 2011 (Néolia)	9
Rapport n°1.1.2 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 8 mars 2011 (SAIEMB-IE)	9
<b>Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports</b>	<b>10</b>
Rapport n°5.1 - CRR - Convention de partenariat avec l'association « DEV'ART »	10
<b>Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements</b>	<b>10</b>
Rapport n°2.1 - Tramway - Contrat de prestations de service et d'assistance sur le projet avec la SPL Territoire 25	10
Rapport n°2.2 - Conventions de transaction relatives à l'acquisition d'autobus urbains neufs	10





## Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Bureau Séance du jeudi 19 avril 2012

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

#### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 08/03/12

**M. BAULIEU.-** Nous pouvons démarrer. Le quorum est réuni. Il nous faudrait simplement un Secrétaire de séance. Alain BLESSEMAILLE, si vous voulez bien noter.

Les pouvoirs sont les suivant : Jean-Pierre GOVIGNAUX à Pierre CONTOZ, Emmanuel DUMONT à Frank MONNEUR et François LOPEZ à Daniel HUOT à partir de son départ.

S'agissant du PV de la séance du 8 mars 2012, appelle-t-il des commentaires, des observations, des demandes de modification ? Aucune. Donc, tout ceci est validé.

#### Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

##### Finances

Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 24 novembre 2011 (Néolia)

**M. BAULIEU.-** Sur les premiers rapports, tout d'abord, une information qui n'est pas dans les rapports que vous avez. Jean-Luc, va vous donner une petite précision de taux, car il y a des « coquilles » sur les rapports du Bureau précédent concernant les garanties d'emprunt.

**M. THIBODOT.-** Effectivement, il y a deux « coquilles » concernant une délibération prise en novembre 2011 qui concernait une garantie d'emprunt au bénéfice de Néolia. En effet, dans l'annexe relative à cette délibération, on parlait à tort de Grand Besançon Habitat, au lieu de parler de Néolia. Il s'agit simplement d'une « coquille » dans l'intitulé.

**M. BAULIEU.-** Sur le titulaire du prêt de la garantie. Y a-t-il des remarques ? Adopté.

Rapport n°1.1.2 - Garantie d'emprunt - Correction de la délibération du 8 mars 2011 (SAIEMB-IE)

**M. THIBODOT.-** Dans une autre délibération qui date de mars 2012, la « coquille » concerne une indication, elle aussi, dans l'annexe de la délibération qui portait sur le taux de progressivité. En effet, on parlait de 0,5 % au lieu de 0 %. Donc, aucune de ces deux « coquilles », bien évidemment, ne remet en cause le calcul des ratios prudentiels faits préalablement à la proposition de garantie d'emprunt. Donc, voilà l'information qui devait être apportée.

**M. BAULIEU.-** Merci, Jean-Luc. MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote. Cette information n'appelle pas d'observation ni d'objection particulière ?

**Examen des rapports des commissions n°1 et n°4  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

## Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

### Rapport n°5.1 - CRR - Convention de partenariat avec l'association « DEV'ART »

**M. PRALON.-** Ce rapport concerne la mise en place d'un partenariat par le biais d'une convention entre le Conservatoire et l'association « DEV'ART » pour l'organisation de concerts auxquels participent les élèves du Conservatoire. C'est ce qui est stipulé. Cela n'a pas d'incidence financière pour le Conservatoire. On vous demande de vous prononcer sur cette convention, sachant quand même que « DEV'ART » organise depuis plusieurs années bon nombre de manifestations qui se déroulent à la fois sur Besançon et le Grand Besançon. L'objectif de tout cela est de viser la démocratisation de la culture sur l'ensemble de l'Agglomération. Il n'y a pas de demande de subvention, c'est un partenariat avec les élèves.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas de remarque ? Adopté.

### *Examen des rapports des commissions n°5, n°6, n°7 et n°9 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.1 - Tramway - Contrat de prestations de service et d'assistance sur le projet avec la SPL Territoire 25

**M. ROY.-** Ce rapport concerne un contrat de prestations de services et d'assistance sur le projet avec la Société Publique Locale Territoire 25. Cette assistance est décrite à la page 160, je ne la commente pas. Elle consiste simplement en une mission d'audit sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, une étude juridique des contrats de travaux, une coordination de l'information de proximité un appui et surtout une mission de conducteur de travaux, auprès de la Direction Tramway. En effet, l'ingénieur « infra », aujourd'hui, ne peut pas être à la fois avec les équipes d'assistante à maîtrise d'œuvre et à la fois sur le terrain. Donc, c'est pour l'épauler, notamment, que cette mission de conducteur serait prise en charge par cette SPL. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote. Pas de remarque ? Adopté.

### Rapport n°2.2 - Conventions de transaction relatives à l'acquisition d'autobus urbains neufs

**M. ROY.-** Dans le cadre des marchés annuels de renouvellement des véhicules du réseau GINKO, il est proposé la passation de deux conventions de transaction relatives au marché n°09/02 pour la fourniture d'autobus urbains neufs, notifié le 5 août 2009 à la société Heuliez (lot n°2) et à la société Evobus (lot n°4).

Ces conventions ont pour but de mettre en conformité le marché avec les commandes supplémentaires effectuées à l'été 2011 en dépassement pour l'acquisition de 5 bus prévus au budget (3 pour le lot n°2 et 2 pour le lot n°4).

**M. LE PRÉSIDENT.-** A-t-on l'argent pour payer ? Est-ce que tout est en ordre ?

**M. ROY.-** Cette convention n'a aucune conséquence budgétaire sur les dépenses prévues, aucune conséquence sur le contingent de véhicules à commander et il n'y a aucun frais financier inhérent à cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est donc une régularisation. OK. Pas de remarque ? Adopté.

### *Examen des rapports des commissions n°2 et n°3 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*